

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉS





55,5 %

*de déchets valorisés par
le Sdomode en 2017*



632

*kilogrammes
de déchets produits
par habitant en 2017*



180 475

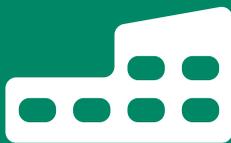
Habitants

*Population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017
soit une augmentation de 0,9 %*



1 338

*colonnes de tri
de proximité*



26

*installations gérées
par le Sdomode*



32

*filières de tri
et de traitement*



**Jean-Pierre
DELAPORTE**

*Président du Syndicat
de Destruction des
Ordures Ménagères
de l'Ouest du
Département de l'Eure*

Sommaire

Faits marquants p2 /// Mission & Territoire p4 /// Élus & services p6 /// Économie circulaire et communication p8 /// Équipements p12 /// Cetraval p13 /// Transfert & apport volontaire p17 /// Communication fibreux p19 /// Centre de tri p20 /// Déchèteries p22 /// Plateformes multifilières p26 /// Finances p28 /// Tonnages p31 /// Partenaires p32

Directeur de la publication :
Jean-Pierre DELAPORTE

Rédacteur en chef :
Frédéric PERSON

Conception & Rédaction :
Service communication

Crédits photos :
Sdomode, Jean-Pierre COPITET
Imprimé sur papier recyclé
Tirage : 500 exemplaires
Dépôt légal : juin 2018

*En couverture : colonne de tri
de proximité de Barville, balles
d'aluminium au centre de tri, unité de
valorisation énergétique de Malleville-
sur-le-Bec, déchèterie de Serquigny.*

En 2017, le Sdomode a certainement été au centre de nombreuses attentes quant à sa première année de gestion complète des déchèteries. Rappelons-le, le transfert des hauts de quais avait été largement plébiscité par nos adhérents. Dans les faits, son véritable succès s'est mesuré dans la capacité du Sdomode à assumer ce transfert.

L'expérience et la réactivité de nos équipes ont joué ici un rôle crucial et ont permis que le service apporté aux usagers ne soit pas perturbé mais, au contraire, amélioré, et qu'une offre pour les professionnels soit mise en place.

Je me félicite de ce succès qui tient aussi à l'intégration réussie des gardiens de nos déchèteries, et redis mon attachement à valoriser l'humain avant tout.

Avec les déchèteries en janvier, puis le quai de transfert de Bernay en juin, notre syndicat gère désormais la quasi totalité des installations de tri et de traitement de son territoire. Cette exploitation directe nous ouvre un peu plus la voie aux économies d'échelle, comme sur l'achat de matériel ou de fournitures (gasoil non routier, électricité) ; plus largement, elle permet au Sdomode de consolider son service public.

Sur ce dernier point, l'extension du Cetraval obtenue en novembre est capitale puisque nous pouvons nous projeter sereinement dans les 12 prochaines années. De même, l'évolution des consignes de tri lancée en décembre nous place dans des conditions propices au maintien du centre de tri de Pont-Audemer, quelles que soient les suites qui seront données à l'étude sur l'avenir des centres de tri en Normandie.

Je tiens enfin à remercier nos principaux partenaires, qui sont la Région, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et Citeo, dont l'expertise et les soutiens nous sont très précieux dans l'exercice de notre mission publique.

Ce document est destiné à vous expliquer le sens et les résultats de l'action du Sdomode. Je vous en souhaite une bonne lecture.



2 janvier

Déchèteries

En ce début d'année 2017, le Sdomode gère officiellement le service complet proposé par les 17 déchèteries de son territoire. Les effectifs passent de 24 à 64, avec l'intégration des gardiens.

7 février

Accueil des professionnels

Le Sdomode étend son réseau à 12 sites pour accueillir les déchets des professionnels (*lire page 25*).

15 février

Élections

Installation du nouveau Comité syndical, qui fait suite à la fusion des collectivités (loi NOTRe d'août 2015). Le président et les vice-présidents sont réélus.

21 avril

ISO 14001

A l'issue de son audit, l'Agence Française de NORmalisation maintient la certification environnementale du Cetraval pour 3 ans.

1^{er} juin

Quai de Bernay

Le Sdomode reprend l'exploitation du quai de transfert de Bernay en régie directe et intègre l'agent dans ses effectifs.

21 juin

CT-CHSCT

Avec la hausse des effectifs, qui dépasse le seuil des 50 agents, le Sdomode se dote d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.



22 août

CODEC

Le Sdomode signe son Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire avec l'Ademe, pour 3 ans (*lire page 8*).

20 sept.

Recyclerie

Les élus du Comité syndical donnent leur feu vert au démarrage du projet de création d'une recyclerie sur le Sud du territoire.

23 sept.

Portes ouvertes

Le Cetraval se dévoile au grand public et accueille une centaine de personnes venues également chiner sur le stand d'Emmaüs, partenaire de l'événement.

25 sept.

Halte au gâchis !

Présentation du bilan de la vague 1 de l'opération les 25 et 29 septembre. Démarrage de la vague 2 (23 sites).

28 nov.

Extension du Cetraval

Le Sdomode obtient l'arrêté ICPE pour l'extension du site.

30 nov.

Le tri évolue

Le Sdomode lance devant la presse, à Brionne, sa nouvelle campagne de communication "le tri évolue", en présence de son partenaire Citeo (*lire page 19*).

Notre mission de service public

Le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure est créé le 22 décembre 1992.

Avec ses adhérents et ses partenaires, il a mis en place une gestion stratégique des déchets ménagers sur son territoire dans l'exercice de sa compétence de transfert, tri et traitement.

Grâce à son expertise et à la confiance de ses adhérents et de leurs élus, le Sdomode porte

de nombreux projets structurants et construit, pas à pas, un avenir où il entend jouer une place prépondérante.

Son projet s'articule autour de trois objectifs :

- traiter efficacement les déchets, en mettant leur valorisation au cœur de ses priorités ;
- sensibiliser les publics et les inciter à réduire leur production de déchets ;
- innover pour pérenniser ses activités.

Le Comité syndical

Instance délibérante, il définit la stratégie du Sdomode, vote le budget et décide des investissements et des modalités de gestion du service. Il est composé de 57 délégués titulaires et 11 suppléants.

Le Bureau syndical

21 membres

Le **Bureau** se réunit chaque mois pour élaborer les décisions permettant aux services d'appliquer les orientations stratégiques du syndicat.

Les commissions techniques

de 9 à 17 membres

Elles préparent les dossiers et décisions proposés au Bureau. Elles sont au nombre de 7 et se réunissent plusieurs fois par an.

La commission d'appel d'offres

5 titulaires / 5 suppléants

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

6 titulaires

Créée en 2014, elle est composée de membres de l'assemblée délibérante, de représentants d'associations locales et de membres de la vie civile.

Retrouvez la liste des élus qui siègent dans les instances du syndicat sur sdomode.fr



Manche

SEINE-MARITIME



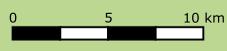
CALVADOS

EURE

ORNE

Le territoire du Sdomode en 2018
238 communes / 6 adhérents

Carte du Sdomode à la date de parution du rapport



EURE-ET-LOIR

Élus et services

Le SDOMODE est composé de 57 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants, désignés par leur collectivité

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE (IBTN)

Président Jean-Claude ROUSSELIN /// *Délégués* Michel AUGER, Pierre CHAUVIN, Pascal DIDTSCH, Pascal FINET, Francis GOBRON, Éric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Lionel PREVOST, Françoise ROCFORT, André SOURDON, André VAN DEN DRIESSCHE, Bernard VANDOOREN, Christian VILAIN /// *Suppléants* Noël CHAUVIERE, Bernard FORCHER, Jacques LE BAILLIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE (CCRS)

Président Benoît GATINET (délégué) /// *Délégués* Jean BARRIERE, William CALMESNIL, Jacques DORLEANS, Jean-Marie GUENIER, Fernand LENOIR, Vincent MARTIN, Michel MASSON, Dominique MEDEARTS, Laurent RYCKAERT, Philippe VANHEULE, Alain VIVIEN /// *Suppléants* Jean AUBOURG, Hugues BOURGAULT, Philippe MARIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE (CCPAVR)

Délégués Daniel BUSSY, Fabienne DEFLUBE, Isabelle DUONG, Michèle JACQUEMIN, Gilles RIAUX, Anne-Laure SIMON /// *Suppléante* Christiane DUPONT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE (CCLPA)

Président Hervé MORIN /// *Délégués* Jacques AUBER, Jacques ENOS, Régis PEUFFIER /// *Suppléants* Michel BAGNOULS, Jean-Claude JOURDAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE (CCPHB)

Président Michel LAMARRE /// *Délégués* Jean-Claude HOUSSARD, Marie-Odile KOLACZ /// *Suppléant* Alain FONTAINE

INTERCOM NORMANDIE SUD EURE (INSE)

Président Jean-Luc BOULOGNE /// *Délégués* Jean-Claude PROVOST /// *Suppléant* Thierry ROMERO

Les membres du Bureau

PRÉSIDENT Jean-Pierre DELAPORTE (IBTN) /// **VICE-PRÉSIDENTS** Michel LEROUX (CCPAVR), Hervé CAILLOUEL (CCRS), Jean QUETIER (CCRS), Jocelyne GIRARD (CCPHB), Valéry BEURIOT (IBTN), Marie-Lyne VAGNER (IBTN), Pierre LEGROS (CCLPA) /// **DÉLÉGUÉS** Jean-François BERNARD (CCPHB), Daniel BESNEHARD (INSE), Francis BLAIS (CCLPA), Bernard CHRISTOPHE (CCRS), Jean-Luc DAVID (IBTN), James DUCLOS (CCLPA), Jean-Jacques LEBRETON (CCRS), Jean-Louis MADELON (IBTN), Bertrand SIMON (CCPAVR), André TIHY (CCPAVR), André VAN DEN DRIESSCHE (IBTN), Christine VAN DUFFEL (CCRS), Jean-Louis VILA (IBTN).

Élus du Sdomode à la date de parution du rapport



DIRECTION

Frédéric PERSON
Directeur Général des Services

Isabelle POLLIN
Assistante de direction

FINANCES

RESPONSABLE : Dominique CAMUZAT

Agents comptables

Maud COLLAS Brigitte JOBEY

JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

RESPONSABLE : Géraldine DURAND

RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABLE : Nora GOSSET

Assistante : Lesly LOISEL

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COMMUNICATION

RESPONSABLE : Olivier DELVALLEE
Webmaster / infographiste : Gilles ALLEAUME

Chargées de missions

Lucie CHARUEL
Marion PESNEAUD

Animatrices

Virginie FONTAINE
Catherine SOYER

EXPLOITATION

RESPONSABLE : Gilles MAROUARD
Assistante : Nathalie CARRENO

Jean-Philippe PERRIL
Coordonnateur

*Gardiens de plateformes
et de quais de transfert*

Samuel COTE
Laurent DELAMARE
Frédéric JARRY
Samuel MORAND
Joël PETIT

*Gardiens de
déchèteries*

Johnny BEAUFILS
Pascal CASSE
Pascal COUREL

*Gardien de quai
et mécanicien*
Valentin CAPELLE

CETRAVAL

RESPONSABLE : Sébastien FABRE
Assistante : Mélina FAUCHEUX

Christophe ROULAND
Coordonnateur

Conducteurs d'engins

Bruno ALBERT
Laurent ALBERT
Jean-Noël GUERBETTE

Gardiens de déchèteries

Jean-Louis DESMONTS
Patrice GUERIN
Philippe MAUPOINT
Claude RESSE

LOGISTIQUE FILIÈRES

RESPONSABLE : Léa GARCIA
Assistante : Madison PREVOST

Stéphane BOUVREE
Coordonnateur

Karine COUDRAY /
Pauline DELASALLE
Coordonnatrice

Jean-François TROUPLIN
Coordonnateur

Gardiens de déchèteries

Clément CHABEAUDIE
Thomas CHARLES
Emmanuel DELORME
Denis DUFOUR
Nicolas GESLIN
Laurent GUILLOCHET
Mickaël LEMAITRE
Isabelle MORAINVILLE

Entretien des espaces verts
Jean-Louis BRICE

Noël AMESLANT
Pascal BURGER
Laurent GUYON
Marcel KERAUDREN
Jérôme LEROI
Gilbert MALHAIRE
Thierry NICOLAS

*Agent de déchèterie
et de maintenance*
Nicolas LEPETIT

Philippe BOUGON
José CASIERES
Cédric CHAUVIN
Jean-Luc DUHAMEL
Laurent LEMAZURIER
Sylvie PLUMET
Marilyne POCHON
Odette ROBERT
Julien VAAST

Organigramme en
vigueur à la date
de parution du
rapport



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COMMUNICATION

Un nouvel engagement

Le Sdomode a signé en août 2017 un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (Codec), avec l'Ademe, partenaire technique et financier incontournable. Les objectifs demeurent la réduction et la valorisation des déchets ; la nouveauté réside essentiellement dans la cible des entreprises, jusqu'alors peu concernées par les actions des collectivités.

Le Syndicat évaluera son action au travers de trois indicateurs, à échéance 2020. Le premier est la réduction de 15 % des déchets assimilés entre 2010 et 2020. Les bons résultats et la dynamique obtenus avec le programme local de prévention sont de réels atouts

pour atteindre cet objectif. Les principales actions viseront à développer le compostage domestique, à accompagner un projet de tri à la source et de collecte des biodéchets et à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, initiée en 2016 dans les cantines scolaires (*lire page 10*).

Calculé sur la même période, le second indicateur vise une baisse de 30 % des tonnages de déchets enfouis au Cetraval. Aux actions citées précédemment s'ajoutent l'extension de la filière du réemploi en déchèterie et, en point d'orgue, l'ouverture d'une recyclerie sur le secteur de Bernay. Le développement des filières

- 41 %

C'est la baisse du gaspillage alimentaire obtenue par les 17 cantines scolaires engagées dans l'opération du Sdomode "Arrêtons le gâchis en restaurant scolaire".

La 2^{ème} vague a débuté en septembre 2017.



en déchèterie, dont le tri des meubles, sera aussi déterminant pour amplifier la baisse du gisement d'encombrants (*lire page 24*).

Enfin, et c'est une nouveauté, le Sdomode prévoit de mettre en place des actions concrètes visant à engager un minimum de cinq entreprises dans des démarches d'économie circulaire. Les premiers projets devraient porter sur la valorisation des papiers de bureau, la mise en place d'une recyclerie professionnelle adossée au projet de Bernay et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines d'entreprises.

En parallèle, le Sdomode accompagne ses collectivités adhérentes dans l'élaboration de leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, rendu obligatoire par un décret du 10 juin 2015. Une première réunion a été organisée en novembre avec l'Ademe et les collectivités ; d'autres suivront en 2018. Objectif affiché : créer une dynamique de travail et d'échanges autour de témoignages et de partage d'expériences.

Un projet d'économie circulaire

En décembre 2017, le Sdomode a fait évoluer ses consignes de tri. Ce changement contribue à l'économie circulaire puisqu'il sert à augmenter le recyclage des papiers et cartonnets et à préserver les ressources naturelles :

- 1 tonne de papier-carton recyclée, c'est 0,04 tonne équivalent CO2 économisée ;
- 1 tonne de papiers triés sert à produire 830 kg de papier recyclé ;
- 1 tonne de cartonnets sert à fabriquer 16 500 boîtes à œufs recyclées.

Comprendre ...

L'économie circulaire

L'économie circulaire vise à produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Elle rompt avec l'économie linéaire qui obéit au schéma Extraire-Produire-Consommer et Jeter.

Pour le Sdomode, l'économie circulaire se traduit dans les choix faits en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets. Pour preuve, la part de déchets recyclés a atteint 55,5 % cette année. Au même moment, la réduction de la production de déchets, notamment des ordures ménagères et des encombrants, se confirme.

En signant le Codec en août, le Sdomode renouvelle son engagement à poursuivre sur cette voie et à travailler de concert avec tous les acteurs de son territoire, quelle que soit leur implication.

Alors qu'au niveau national une feuille de route de l'économie circulaire est en préparation et que la Région en fait un axe stratégique de son futur Plan, le Sdomode compte prendre une part active dans l'essor de l'économie circulaire à son niveau.



Le point sur ...

Opération *Arrêtons le gâchis en restauration scolaire*



Mobilisé contre le gaspillage alimentaire, le Sdomode suit depuis septembre 2016 une quarantaine de cantines scolaires volontaires. Les résultats de la 1^{ère} vague confortent l'intérêt de cette démarche dont les enjeux dépassent la simple réduction des déchets.

Le gaspillage alimentaire est une réalité qu'il est souvent difficile de se représenter. Les premières pesées, organisées pour l'essentiel en janvier, ont permis de quantifier ce qui était gaspillé dans les assiettes et dans les plats. Réalisé sur les quatre repas d'une semaine, le diagnostic a fait état de 21,5 tonnes de nourriture gaspillée pour les 20 sites concernés.

Avec l'expérience du CREPAN, partenaire de l'opération reconnu sur le sujet, le Syndicat a transmis les analyses à chaque site, complétées par des pistes d'actions correctives. Les causes du gaspillage sont multiples et peuvent varier d'une cantine à l'autre.

Des actions ont été librement mises en œuvre au niveau de la cuisine (adapter les menus et les portions, utiliser un coupe-fruits), du service (servir de petites quantités puis proposer du supplément, accompagner les enfants et les inciter à goûter) et enfin au niveau de la consommation, avec les enfants (participer aux pesées, commenter le menu en début de journée, concevoir des affiches ou un article).

Pour sa part, le Syndicat a diffusé le 1^{er} numéro de son bulletin de liaison et organisé plusieurs réunions : l'une regroupant des cuisiniers, l'autre des agents de service. Ces temps d'échanges



ont permis aux agents de s'exprimer et de confronter leurs points de vue et leur savoir-faire ; ils ont été très appréciés.

Mesuré en juin, le gaspillage final s'est élevé à 12,7 tonnes (sur 17 sites, 3 ayant abandonné), soit une réduction de 41 % par rapport au diagnostic. Sur une année scolaire (soit 36 semaines et 144 repas servis), le potentiel d'évitement du gaspillage a été évalué aux environs de 9 tonnes (pour près de 1 900 convives), soit une économie minimum de 40 000 € (calculé uniquement sur le coût des denrées alimentaires).

La 2^{ème} vague, qui a démarré en septembre, permettra d'affiner ces premiers résultats.

Une expérience partagée

Seul syndicat de traitement de déchets engagé à ce niveau dans ce type d'opération, le Sdomode est régulièrement sollicité pour témoigner sur son expérience. Ce fut le cas le 22 septembre lors de la plénière du réseau d'évitement du gaspillage alimentaire de Normandie (REGAL), dont il est désormais un membre actif.



Le point sur ...

Recyclerie : un projet pour le sud du territoire



En septembre 2017, les élus syndicaux ont engagé le Sdomode sur un dossier d'envergure : la création de sa première recyclerie. Ce projet innovant, dont les contours ont été clairement définis, pourrait voir le jour fin 2019.

Depuis octobre 2015, le Sdomode développe le réemploi dans les déchèteries. En 2017, un tiers des sites propose cette filière et se situent essentiellement sur la partie nord du territoire. Afin que cette filière puisse être accessible à chaque usager et par souci de développer l'économie circulaire, le Sdomode a fait le choix d'un projet de création de recyclerie sur la partie sud de son territoire.

La recyclerie remplit quatre missions : collecte, tri, valorisation et vente des objets récupérés et enfin la sensibilisation. Elle contribue à réduire les tonnages de déchets et surtout à créer des



emplois non délocalisables et du lien social. De juin à septembre, le Syndicat a donc réalisé une étude de faisabilité, alimentée notamment par des retours d'expérience d'autres structures et par des échanges avec les élus et les acteurs de l'économie sociale et solidaire du secteur de Bernay.

Sur avis de la commission réunie le 4 septembre, le Comité syndical a validé deux semaines plus tard le lancement du projet. Il prévoit notamment l'achat d'un ancien site industriel sur le secteur de Bernay, qui sera réhabilité, et la gestion future de la recyclerie en marché public.



Toujours prêts à remporter de nouveaux challenges !

Notre commission s'est lancée un nouveau défi en août 2017, avec la mise en œuvre sur trois ans d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire.

Ce projet nous emmène toujours plus loin sur le chemin vertueux de la réduction et de la valorisation de nos déchets. Nous devons encore et toujours agir dans ce sens afin que les générations futures puissent avoir le bonheur de profiter d'un environnement agréable et préservé.

Je remercie les membres de ma commission pour leur implication lors de nos réunions ainsi que tous les élus et collectivités du Sdomode, pour leur soutien indéfectible lors de la présentation de nos projets. Je suis convaincue qu'avec l'énergie communicative du personnel de la commission Economie circulaire et communication, nous réussirons encore une fois et ensemble ce nouveau challenge.

Jocelyne GIRARD, vice-présidente déléguée en charge de l'économie circulaire et de la communication

Se repérer ...

L'outil industriel du Sdomode

Le Sdomode dispose de nombreuses installations, qui lui garantissent la proximité nécessaire au tri et au traitement des déchets de son territoire.

En tant que maître d'ouvrage de ses équipements, il en assure un suivi rigoureux dans le plus strict respect de l'environnement. Cette gestion responsable lui permet de maintenir ses équipements à un haut niveau de performance et d'en exploiter tout le potentiel dans la durée.

En 2017, le Sdomode a repris la gestion complète des 17 déchèteries et du quai de transfert de Bernay.



centre de tri



centre de traitement et de valorisation énergétique (Cetraval)



quai de transfert



déchèterie



plateforme multifilières



station de broyage

- 1 déchèterie de Trouville-la-Haule
- 2 déchèterie de Beuzeville
- 3 centre de tri de Pont-Audemer
- 4 déchèterie de Pont-Audemer
- 5 quai de transfert de Pont-Audemer
- 6 déchèterie de Bourg-Achard
- 7 déchèterie de Bourgheroulde
- 8 plateforme de Martainville
- 9 déchèterie de Cormeilles

- 10 déchèterie de St-Georges-du-Vièvre
- 11 déchèterie de Malleville-sur-le-Bec
- 12 Centre de traitement et de valorisation énergétique de Malleville-sur-le-Bec
- 13 quai de transfert de Malleville-sur-le-Bec
- 14 déchèterie d'Amfreville-Saint-Amand
- 15 déchèterie de Brionne
- 16 déchèterie de Drucourt
- 17 station de broyage de Drucourt

- 18 déchèterie de Serquigny
- 19 déchèterie de Beaumontel
- 20 plateforme de Beaumontel
- 21 déchèterie de Bernay
- 22 quai de transfert de Bernay
- 23 déchèterie de Broglie
- 24 déchèterie de Mesnil-en-Ouche
- 25 quai de transfert des Bottereaux
- 26 déchèterie de Rugles



GESTION DU CETRAVAL

4 hectares

Le Sdomode a obtenu l'accord des services de l'Etat pour étendre le périmètre du Cetraval de 4 hectares sur le flanc Est du site.

Une surface égale a été rendue à l'agriculture sur le secteur de Bourg-Achard.



Feu vert pour l'extension

En janvier 2016, le Sdomode devenait propriétaire d'une parcelle de 4 hectares, mitoyenne du Cetraval. Cette acquisition a été programmée dans le cadre de l'extension du site. L'exploitation de ce nouveau casier permettra d'augmenter de 12 ans les capacités de traitement du Cetraval.

En 2017, le Syndicat a travaillé pour obtenir l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de ce nouveau casier.

Le dossier a obtenu, en février, un avis de recevabilité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Une enquête publique a donc été menée du 22 mai au 22 juin.

Le commissaire enquêteur a remis un avis favorable au mois de juillet. Le Sdomode a ainsi pu notifier les marchés de travaux pour la réalisation du casier VIII à partir du mois d'août.

Ce calendrier a été bousculé de façon inopinée avec la demande



23 614 tonnes
de déchets enfouis
en 2017



4 204 457 KWh
d'électricité produite
à partir de biogaz

d'un diagnostic archéologique par le Service Régional de l'Archéologie.

Ce diagnostic a été réalisé entre le 10 et 18 juillet par la Mission archéologique de l'Eure.

Il a révélé la présence d'une exploitation agricole gallo-romaine ; elle se résume à des traces de fossés, de mares et de fragments d'éléments céramiques.

Les résultats ont amené le Service Régional de l'Archéologie à décider de la réalisation de fouilles archéologiques.

Dès l'avis de réalisation de fouilles et l'emprise de 3 hectares déterminée, le Sdomode a revu la totalité du projet en effet miroir vers le Sud (projet initialement prévu au Nord).

Cela a nécessité de revoir l'ensemble des marchés de travaux avec les entreprises titulaires. De plus, un dossier de demande de modification de l'arrêté préfectoral est nécessaire. Il sera déposé en début d'année 2018. Les grandes modifications concernent le sens de l'exploitation, qui se fera du Sud au Nord, et la réalisation d'une voirie d'accès au Sud du site.

Le démarrage des travaux de fouilles a été planifié en mars 2018, le temps de passer les marchés publics de réalisation des fouilles. De fait, les travaux de réalisation du casier VIII ne pourront démarrer avant cette date.

Malgré les prescriptions de fouilles modifiant totalement le projet, la DREAL, ne souhaitant pas pénaliser le Sdomode, a instruit notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur le projet initial.

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, qui s'est réuni en novembre 2017 a émis un avis favorable au projet. Le Sdomode a ainsi obtenu l'autorisation d'exploiter.

Le casier VII arrivant à échéance, le Sdomode se verra dans l'obligation de procéder à la déviation totale des ordures ménagères vers les incinérateurs. Seuls les encombrants pourront être traités au Cetraval.

Comprendre ...

Les fouilles archéologiques

Lors de la précédente procédure de demande d'autorisation d'extension du Cetraval (10 hectares), un diagnostic archéologique avait été réalisé du 6 au 21 septembre 1999. L'évaluation du site avait révélé des traces d'une occupation protohistorique et antique.

Ce diagnostic avait été suivi par des fouilles archéologiques sur une surface de 6 000 m², du 3 juillet au 15 août 2000. La zone ayant fait l'objet de ces fouilles a ensuite été exploitée pour le stockage des déchets ultimes.

Les fouilles sont réalisées de la façon suivante : décapage des terres végétales sur 30 cm puis décapage par couches fines à la pelle mécanique jusqu'à une profondeur de 40 à 60 cm. Ensuite, un grattage manuel minutieux est réalisé en fonction des observations.



Le point sur ...

L'exploitation du Cetraval en 2017



Site majeur du Sdomode, le Cetraval est la solution de stockage pour une partie des déchets ultimes produits sur l'ouest de l'Eure. Toutes les activités qui y sont menées sont réglementées et font l'objet d'une attention de tous les jours. Cette gestion a de nouveau été récompensée par la certification ISO 14 001.

Soumis à autorisation préfectorale au titre des installations classées pour l'environnement, le Cetraval fait l'objet d'une gestion rigoureuse en accord avec les principes de préservation de l'environnement et de réduction des nuisances chers au Sdomode.

Sa situation au cœur du territoire du Sdomode permet de maîtriser les transports de déchets et leur impact carbone. Un avantage qui se traduit en termes financiers avec des coûts compétitifs.

■ Des contrôles rigoureux

Le Sdomode est très soucieux de limiter les nuisances pour le voisinage et a réalisé plusieurs contrôles en 2017 : contrôles mensuels des eaux souterraines conformes, contrôles des eaux pluviales conformes, contrôles hebdomadaires et mensuels des effluents issus du traitement des lixiviats conformes, analyse des fumées des moteurs conformes.

■ Traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les liquides résiduels des déchets provenant de l'action conjointe de la fermentation et de l'eau de pluie. Ils sont aspirés et envoyés vers un bassin où ils sont



homogénéisés. La chaleur provenant de l'unité de valorisation énergétique proche permet de réchauffer les lixiviats et ainsi de réduire l'ammoniaque, responsable d'odeurs. Enfin leur traitement biologique est fait en boucle fermée jusqu'à l'épuration de tous les résidus polluants : 4 658 m³ ont été traités en 2017.



Le Sdomode a optimisé son protocole pour mesurer les niveaux dans les puits en automatisant les relevés par sondes de mesure. Les puits n'ont ainsi plus besoin d'être ouverts, ce qui offre plusieurs avantages :

- le risque d'odeurs est réduit ;
- plus d'entrée d'oxygène, ce qui améliore le fonctionnement des moteurs de l'unité de valorisation énergétique ;

- les risques sanitaires sont limités pour le technicien qui réalise des mesures ;
- le délai d'intervention est réduit.

■ Valorisation du biogaz

Issu de la dégradation des déchets fermentescibles, le biogaz est valorisé par cogénération depuis juillet 2016 : il produit de l'électricité et de la chaleur.

Depuis sa mise en service, l'installation a produit 6 473 770 KWh d'électricité.

La chaleur émise par les moteurs est utilisée pour chauffer un hangar d'exploitation proche ainsi que le bassin d'homogénéisation du lixiviat (qui permet l'abattement de l'ammoniaque) : 2 183 801 KWh thermiques ont ainsi été valorisés.

Sur l'année 2017, le taux de valorisation des biogaz est de 98,7 %.

La valorisation de la chaleur permet de bénéficier de la Prime à l'Efficacité Energétique.

■ Certification ISO 14 001

Le Sdomode n'a cessé d'améliorer la gestion de son site. La certification ISO 14 001, qui a été obtenue en 2013 et qui est reconduite chaque année, témoigne de son engagement à développer une démarche d'amélioration

continue en matière d'environnement, de santé et de sécurité des salariés. La certification a été maintenue en avril 2017 avec la validation d'une nouvelle politique environnementale.

Le photovoltaïque en projet

Lors d'une réunion exceptionnelle le 21 juin, les élus du Bureau syndical ont autorisé le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) à lancer une étude technique et d'impact sur le Cetraval et à déposer un dossier d'appel d'offres auprès de la Commission de Régulation de l'Energie. Ce projet pourrait prendre la forme d'une centrale au sol sur 8 hectares et s'inscrirait pleinement dans le cadre de la réhabilitation d'anciens casiers. Le rendement électrique équivaldrait à la consommation annuelle de 1800 habitants (hors chauffage). L'étude devrait durer 1 an et demi.

Après enquête publique, le commissaire enquêteur nous donne l'autorisation de créer un nouveau casier, qui permettra de nous projeter sur les 12 années à venir. Les travaux commencés en septembre 2017 ont été retardés par la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de réaliser des fouilles archéologiques. La parfaite entente entre nos services nous a permis de concilier, en pleine intelligence, les objectifs propres à chacune des deux structures. L'impact financier pour notre syndicat, qui prend à sa charge les coûts liés aux fouilles, est de l'ordre de 300 000 €.

Un quai de transfert provisoire sera monté sur le site pour transporter nos déchets vers l'incinérateur près du Pont de Tancarville.

Je tiens à mettre en avant la capacité du Sdomode, et particulièrement des agents et des élus qui m'entourent, à faire face devant l'imprévu. Le Cetraval est indispensable à l'avenir du Sdomode. C'est la raison pour laquelle je veillerai à ce que ce centre soit irréprochable pour en assurer la pérennité.

Hervé CAILLOUEL, vice-président délégué en charge de la gestion du Cetraval





TRANSFERT ET APPORT VOLONTAIRE

304 colonnes

C'est le nombre de nouvelles colonnes dédiées au tri des papiers et cartonnages mises en place par le Sdomode à partir d'octobre 2017.

Objectif ?

Accompagner le changement des consignes de tri.



Préparer le changement

Pour la commission Gestion des quais de transfert et des points d'apport volontaire, les travaux ont consisté à préparer le changement de consignes de tri des papiers et cartonnages. Ce travail a été fait en lien avec la commission Gestion du centre de tri (*lire page ci-après*).

Pour la partie transfert des déchets, le Sdomode a repris l'exploitation du quai de Bernay en juin, après celui de Pont-Audemer un an plus tôt. Avec celui de Malleville-sur-le-Bec, le Syndicat gère directement trois quais de transfert et peut envisager d'obtenir des économies d'échelle tout en garantissant une plus grande souplesse, notamment pour l'accueil des professionnels

en place depuis le 1^{er} janvier. Le Sdomode dispose d'un 4^{ème} quai aux Bottereaux ; il dessert le secteur de Rugles et est exploité par un prestataire privé.

Sur l'année, 26 936 tonnes d'ordures ménagères et 3 944 tonnes d'emballages ont transité via les quais de transfert.



Le point sur ...

Apport volontaire : démarrage de la collecte des fibreux



Avec l'aide de l'éco-organisme Citeo, le Sdomode a entrepris de changer le mode de collecte des papiers et cartonnettes. Depuis décembre 2017, leur tri se fait exclusivement en apport volontaire, dont le parc est progressivement développé avec l'ajout de nouvelles colonnes dédiées.

Initialement axé sur les papiers, le projet du Sdomode a été étendu aux petits emballages en carton en 2017.

Pour faciliter la mise en pratique de ce nouveau geste de tri, 304 nouvelles colonnes vont s'ajouter aux 394 déjà en place. Une fois ce déploiement terminé, le territoire comptera en moyenne une colonne pour 250 habitants. Le Sdomode a fait le choix de commander deux modèles de colonnes (l'un en bois et l'autre en plastique) de manière à conserver une cohérence visuelle avec les colonnes en place.

Dès le mois de mai 2017, le Syndicat a proposé

à ses adhérents de nouveaux emplacements à valider.

L'installation des colonnes a débuté en octobre et se terminera en 2018. Leur géolocalisation sur le site consignesdetri.fr a été mise en place en partenariat avec Citeo, et sera actualisée.

En parallèle, le Sdomode a remplacé la signalétique des 394 colonnes existantes et a participé à plusieurs conseils communautaires pour expliquer les enjeux du projet avant l'entrée en vigueur de la nouvelle consigne de tri le 30 novembre 2017.



Le choix du Sdomode de faire évoluer ses consignes de tri s'inscrit en référence aux préconisations de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ainsi qu'à l'harmonisation souhaitée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte des organisations de collecte. L'objectif est de recycler plus à coût maîtrisé.

Le SDOMODE, comme chaque collectivité, contribue à l'atteinte de l'objectif de recyclage national de 75 % des emballages ménagers et de 65 % des papiers à l'horizon 2022, fixé aux éco-organismes en charge.

Marie-Lyne VAGNER, vice-présidente déléguée en charge de la gestion des quais de transfert et des points d'apport volontaire

Arrêt sur images ...

Campagne de com Le tri évolue



Depuis décembre 2017, le Sdomode met en scène Marco, le personnage central de sa nouvelle campagne de communication destinée à accompagner les usagers à modifier leur geste de tri des papiers et cartonnets.

Plusieurs supports ont été diffusés : une plaquette d'informations pour les publics relais (élus, gardiens de déchèterie, secrétaires de mairie...), un tract, des bannières web, une affiche et enfin un guide du tri diffusé par voie postale à tous les usagers. Animations scolaires et visites du centre de tri ont été proposées à toutes les écoles, en complément de ces supports.

Le Sdomode bénéficie du soutien technique et financier de Citeo pour ce projet.



site Internet



annonce pour bulletin



plaquette pour relais



GESTION DU CENTRE DE TRI

Indispensable

Depuis son ouverture en 2006, le centre de tri du Sdomode est un équipement majeur dans la valorisation des déchets, pour l'emploi local et aussi pour la sensibilisation de tous les publics au geste de tri. Son importance est capitale.



Un tri en augmentation

L'année 2017 a été marquée par une hausse globale de 7 % des gisements triés sur l'ouest de l'Eure : 7 992 contre 7 461 tonnes l'année précédente. L'explication réside à la fois dans la hausse de la population et dans l'impact des actions de sensibilisation que poursuivent sans relâche le Sdomode et ses adhérents.

Pour y faire face, l'attention a été portée aux performances de tri, avec le recours exceptionnel au

travail de nuit, et à l'optimisation du recrutement des personnels d'insertion.

En lien avec cette augmentation, celle des refus, qui passent de 1 228 à 1 449 tonnes, soit 18,1 % du gisement réceptionné sur le site. Cette hausse est principalement liée à la perte de papiers et de cartonnettes qui partent dans les refus, trop souillés pour être valorisés. Plus du quart des refus de tri sont composés par des papiers



7 992 tonnes
de papiers, cartons
et emballages
reçues en 2017
(gisement Sdomode)



6 431 tonnes
de produits triés
expédiés vers les
usines de recyclage

et cartonnettes souillés. Non recyclables, ces derniers occasionnent une perte de recettes d'environ 30 000 €, liée à la revente aux recycleurs, et un surcoût pour leur traitement au Cetraval de plus de 25 000 €.



Le choix du Sdomode de recourir à l'apport volontaire pour ces deux matériaux doit justement infléchir cette tendance observée cette année. Il contribuera également à une plus grande maîtrise des coûts de tri pour le Syndicat et des coûts liés à la collecte sélective, gérée par ses collectivités adhérentes.

D'une part, le tri d'un gisement monoflux (fibres seuls) à Pont-Audemer coûte jusqu'à quatre fois moins cher que pour un gisement multiflux (emballages et fibres en mélange).

D'autre part, l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique, envisagée en fin d'année 2019, ne devrait pas nécessiter des ajustements de fréquences ni de remplacement de contenants. Si le tri est bien fait, ce nouveau gisement prendra en effet la place des papiers et cartonnettes.

Le Sdomode postulera à l'appel à projets 2018 de Citeo et fera valoir le maintien de la quarantaine d'emplois de son centre de tri à Pont-Audemer.

En fin d'année, le Sdomode a par ailleurs lancé une consultation sur la reprise de ses matériaux. Elle s'insère dans le cadre de la signature du contrat de barème F de Citeo, qui entrera en vigueur en 2018. L'option *fédérations* a été retenue ; elle garantit le recyclage, la traçabilité et la transparence de l'ensemble des processus industriels et financiers.

Ce nouveau marché permet au Syndicat de négocier à la hausse les tarifs de reprise tout en lui sécurisant un revenu minimum avec l'application d'un double prix plancher si besoin.

Après 2016 et l'amélioration des conditions de travail consécutive aux investissements sur les différents postes de tri (climatisation, cabine de pré-tri), une attention particulière a été apportée en 2017 à l'amélioration des performances de tri, notamment en veillant à l'optimisation du recrutement des personnels d'insertion.

La mise en place d'un tri dissocié des fibres et des non fibres est une réalité depuis la fin de l'année 2017. Elle permet d'opérer des économies sur le coût de tri des papiers et cartonnettes et, en évitant que ces derniers ne soient souillés, de diminuer également la part des refus de tri.

Elle constitue enfin une étape majeure en vue de pérenniser notre centre de tri, dans la perspective de l'appel à candidatures de Citeo auquel le Sdomode postulera afin d'étendre les consignes de tri à l'ensemble des plastiques en fin d'année 2019 sur son territoire.

Le syndicat se donne en effet pour objectif de faire évoluer son équipement, notamment par la modernisation de son process, afin de l'adapter aux conditions et échéances définies par les nouvelles mesures gouvernementales en matière de recyclage et par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).



Valéry BEURIOT, vice-président délégué en charge de la gestion du centre de tri



GESTION DES DÉCHÈTERIES

Année 1

Avec la mutualisation des déchèteries, chaque habitant peut se rendre sur le site le plus proche de chez lui. Quant aux professionnels, ils disposent désormais d'un service homogène, adapté à leurs besoins.



Première année de gestion mutualisée

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Sdomode assure la gestion complète des 17 déchèteries de son territoire. Auparavant limité à la rotation et à l'évacuation des bennes, son rôle s'est développé à l'accueil des usagers et au gardiennage de chaque site. Le Sdomode est désormais garant du service rendu par les déchèteries.

Cette première année a permis au Syndicat d'améliorer le fonctionnement des déchèteries, en veillant notamment à la bonne intégration des gardiens, et de mettre en place un nouveau service adapté aux professionnels.

■ Des contributions ajustées

Depuis 2017, le Sdomode facture à ses adhérents,

selon un montant à l'habitant, les frais fixes de fonctionnement des hauts de quais.

Ces frais étaient jusqu'à présent pris en charge par chaque adhérent.

Le coût de traitement des déchets acceptés en déchèterie est quant à lui facturé selon un montant forfaitaire par collectivité correspondant au montant à l'habitant pour l'année 2016 diminué de 12,5 %.

Ce taux équivaut à la baisse des coûts de traitement à l'échelle du Sdomode du fait de la mutualisation des déchèteries.

Jusqu'à présent, les coûts de traitement étaient facturés à la tonne entrante sur les déchèteries,

qui correspondaient aux tonnes produites par les habitants des communautés de communes. Avec la mutualisation, les usagers ont accès à la déchèterie la plus proche ; le mode de calcul des contributions a donc dû évoluer.

Enfin, le Sdomode devait facturer aux adhérents les déchets produits ou collectés par leurs services techniques, ceux des communes adhérentes, écoles, collèges et lycées, hôpitaux et ceux des professionnels exonérés suivant les volumes ou poids apportés.

Cependant, les services ont été confrontés à plusieurs difficultés au cours de l'année (tickets mal remplis, sous-estimation des volumes par exemple) ne permettant pas de fiabiliser les données sur les poids et volumes réellement apportés. Pour ces raisons, les commissions Gestion des déchèteries et Finances ont proposé d'appliquer, en facturation au titre de l'année,

les montants estimés lors de l'élaboration du budget 2017 du Syndicat.

Concernant les dépenses d'investissement, les collectivités concernées devront rembourser au Sdomode, lesdits investissements sur leur déchèterie sur la base des factures acquittées par le syndicat.

■ Diminution des tonnages

Les apports en déchèterie ont diminué en 2017. Du fait de la facturation, les professionnels se sont organisés différemment en faisant appel à des prestataires privés et ont mieux trié leurs déchets pour payer moins (coût plus élevé d'une tonne de déchets non triés).

Après une année complète d'exercice de la gestion totale des déchèteries, hauts et bas de quais, par le Sdomode, les éventuelles et légitimes inquiétudes ont pu être levées.

Les engagements pris auprès du personnel d'accueil des déchèteries ont été tenus : maintien sur le poste d'origine, avantages sociaux par l'adhésion au CNAS pour ceux qui n'en bénéficiaient pas et organisation du travail optimisée pour chacun dans la limite des contraintes du service.

Pour les particuliers, la mise en place des cartes d'accès a été rapide et la possibilité de se rendre à la déchèterie de leur choix est particulièrement appréciée.

L'accueil payant des professionnels, comme prévu, a été plus délicat à mettre en place mais aujourd'hui ce nouveau service est apprécié, avec un coût de traitement toujours calculé au plus bas.

Enfin pour les communes et les collectivités, nous avons été alertés dès le premier mois de fonctionnement de la nécessité de maintenir l'accès des services techniques dans toutes les déchèteries et non uniquement dans celles accueillant les professionnels comme initialement prévu. Cette erreur d'appréciation a été corrigée dès le mois de février. L'évolution des quantités enregistrées dans chaque filière est globalement satisfaisante à l'exception des gravats et du plâtre, filières pour lesquelles il faudra apporter une vigilance particulière.

Je tiens à remercier nos gardiens et le personnel qui par leur vigilance et leur efficacité nous permettent d'assurer un service globalement de qualité et satisfaisant.

Jean QUETIER, vice-président délégué en charge de la gestion des déchèteries



■ Bilan "relationnel"

Le bilan humain en fin d'année est plutôt positif, la reprise des gardiens s'est bien passée.

Le Sdomode a été le plus possible attentif à leur souhait concernant les congés et les heures de travail. Le recrutement de gardiens saisonniers s'est également bien passé.

Les réunions par secteurs et les visites de sites ont été des expériences positives.

Les gardiens représentant des instances syndicales ont été sollicités sur divers sujets comme les vêtements de travail, la signalétique et le règlement de fonctionnement des déchèteries.



Le sentiment d'insécurité fortement ressenti par certains gardiens en début d'année a pu être réduit par la condamnation de personnes extérieures ayant commis des vols et par le recours à une société de surveillance.

■ Service aux professionnels

Tout au long de l'année, le Syndicat s'est adapté en continu pour améliorer le service aux professionnels et proposer une réponse qui soit la plus adaptée à leurs besoins.

Un important travail a été mené avec les gardiens pour améliorer leurs outils de travail, comme les carnets à souche et pour les soutenir face aux fraudeurs, lors de campagnes de contrôles en déchèteries. La mise en place de réunions par secteur a été essentielle pour échanger autour de points bloquants et trouver des solutions appropriées.

Enfin, le Sdomode a mis en place un système unifié de pesées, reliant chaque site équipé d'un pont-bascule à un serveur central, ce qui a permis de gagner en fluidité.

Évolution des filières

Comme chaque année, le Sdomode a développé les filières au sein des déchèteries pour apporter à terme un service homogène sur chaque site et développer la valorisation des déchets.

En 2017, la filière de tri des meubles a été mise en place dans les déchèteries d'Amfreville-Saint-Amand, de Saint-Georges-du-Vivère, de Drucourt, de Serquigny, de Beaumontel, de Brionne, de Corneilles et de Pont Audemer. Par ailleurs, la reprise gratuite des cartouches d'encre a été étendue à toutes les déchèteries. La filière de tri des pneus a été mise en place sur la déchèterie de Pont-Audemer.



Enfin, un conteneur dédié au réemploi a été installé sur les sites de Corneilles et Malleville-sur-le-Bec en partenariat avec Emmaüs, puis à l'Est du territoire, sur la déchèterie d'Amfreville-Saint-Amand avec un représentant majeur du réemploi en Normandie, l'association Abri d'Evreux.

Le point sur ...

L'évolution des déchèteries



Le Sdomode a fait évoluer les déchèteries de manière à harmoniser progressivement le service rendu et a mis en place un règlement, dont les premiers ajustements ont été apportés en fin d'année.

Un travail d'harmonisation des pratiques entre toutes les déchèteries a été réalisé par les coordinateurs pour offrir à tous les habitants du territoire un service identique, de qualité et donner un meilleur outil de travail à nos gardiens. Ainsi, le Sdomode a par exemple procédé au changement de place et à la réorganisation des conteneurs maritime.

Une harmonisation visuelle a également été réalisée avec la pose de nouveaux panneaux d'entrée sur l'ensemble des déchèteries précisant les nouveaux horaires et les filières acceptées sur site. Des panneaux de signalisation routière ont également été posés.

En fin d'année, des modifications ont été apportées au règlement de fonctionnement pour formaliser les ajustements réalisés au cours de l'année. Ces modifications ont été étudiées en amont avec le personnel des sites, dans le cadre de trois réunions de travail, organisées par secteur, puis par les élus en commission.

Les ajustements portent sur les points suivants :

- La modification du maillage avec :
 - L'ajout des déchèteries de Rugles et Bourg-Achard pour l'accueil des professionnels ;



- L'acceptation des services techniques des collectivités sur tous les sites ;
- La modification des horaires d'ouverture pour les déchèteries de Drucourt et Serquigny, ouvertes dorénavant le lundi après-midi en période d'été.

- L'ajout des filières terre et bauge : sur les sites de Beaumontel, Martainville et Malleville-sur-le-Bec pour la bauge et Malleville-sur-le-Bec pour la terre.

Ce nouveau règlement est unique et regroupe les modalités d'accueil des particuliers et des professionnels. Il est téléchargeable sur le site Internet du Syndicat.

Enfin, les élus ont décidé en novembre de la pose de garde-corps de manière à sécuriser davantage les déchèteries. Les travaux sont programmés en 2018.



GESTION DES PLATEFORMES

En vue

Avec une dizaine d'années d'expérience et de gestion directe de ses plateformes multifilières, le Sdomode parvient à maintenir un haut niveau de qualité de son compost tout en maîtrisant les différents coûts liés à sa production.



Le service multifilières

Le syndicat gère deux plateformes multifilières, à Beaumontel et Martainville, qui reçoivent déchets verts, bois et gravats, et un site de broyage des déchets verts, à Drucourt.

Avec la mise en place de la filière professionnelle et une météo marquée par la sécheresse de l'été, les tonnages de **déchets verts** en mélange ont fortement diminué. De 27 750 tonnes en 2016, ils passent à 23 890 tonnes, dont 1888 tonnes externalisées (gisement du secteur nord-est, dépourvu de plateforme).

Avec le nouveau marché de broyage-criblage conclu en juin 2016, l'extraction de biomasse après broyage n'a pas été aussi concluante qu'espérée : 10 % du gisement (au lieu des 20 % attendus) ont été revendus à 12 € la tonne. Le broyat restant réintègre le process de compostage, avec 4 retournements pendant 4 mois. Après criblage, le compost obtenu est vendu au prix inchangé de 5 € la tonne. Sur les 4 352 tonnes produites en 2017, une grande partie est revendue aux agriculteurs, le reste est mis à disposition gratuitement en

déchèterie pour les particuliers. Le compost répond à la norme NFU-44051.



Depuis 2015, **tontes et branchages** sont triés en fonction de leur période de production.

Le Sdomode a envoyé 1 975 tonnes de tontes dans ses 4 unités agricoles partenaires, en vue de leur méthanisation. Les 330 tonnes de branchages ont été valorisées en chaudière industrielle sur la région de Rouen. Outre la production d'électricité, estimée à 2 millions KWh, le traitement dissocié de ces déchets a généré une économie de 50 000 €.

Le Sdomode a traité 4 128 tonnes de **bois** sur ses plateformes et externalisé 1 340 tonnes (gisement du secteur nord-est). Déferrailé et broyé, le bois alimente la chaudière de la papeterie UPM de Grand Couronne.



En 2017, la filière de tri des meubles a été étendue à la quasi-totalité des déchèteries, permettant de diminuer les tonnages de bois de classe B (bois généralement traité) et d'améliorer la qualité du gisement de cette filière.

Après concassage et criblage des **gravats** sur les plateformes et au Cetraval, deux fractions de concassé (0/40 et 40/80 mm) sont proposées à la vente aux tarifs de 5 et 10 € la tonne.

Les clients de ces produits sont des entreprises du BTP et des usagers. Un gisement de 50 tonnes de concassé est mis à disposition de chaque collectivité. Le Sdomode a réceptionné 9 760 tonnes de gravats en 2017.

Depuis fin 2012, l'**amiante** est réceptionné sur les plateformes multifilières et au Cetraval, dans des conditions très strictes : 171 tonnes en 2017. Sont acceptées les plaques ondulées, les canalisations et les ardoises en amiante lié (ou fibrociment). L'amiante d'isolation (flocage) et l'amiante vinyle (revêtements de sols) ne sont pas concernés par cette filière. L'amiante lié du Sdomode est traité à Gonfreville-l'Orcher (76).

Plus anecdotique, un gisement de 144 tonnes de **thuyas atrovirens** a été récupéré sur la plateforme de Beaumontel pour en extraire de l'huile essentielle. La filière a été mise en place sur la plateforme de Drucourt avec un second repreneur.



La mise en place de bennes meubles sur presque la totalité de nos déchèteries a permis de diminuer le tonnage du bois de classe B et la qualité du gisement a été améliorée ; ce produit est utilisé pour alimenter des chaudières.

Le volume des déchets verts a diminué en 2017, les professionnels ont limité les apports dans les déchèteries et la sécheresse de l'été a réduit la production de gazon.

Nous devons encore diminuer la quantité de nos déchets et faire évoluer nos méthodes de traitement pour mieux les valoriser.

Pierre LEGROS, vice-président délégué en charge de la gestion des plateformes multifilières



GESTION DES FINANCES

42,83 €

Pour cette somme, chaque habitant du territoire du Sdomode bénéficie d'un service public complet pour le traitement et la valorisation des déchets qu'il produit. Un coût qui, en 2017, demeure parmi les plus bas de Normandie.



Maintien d'une gestion rigoureuse

La santé financière du Sdomode est saine, solide et pérenne. Nous y travaillons depuis plusieurs années maintenant. Pourtant, les contraintes qui pèsent sur notre syndicat sont fortes. Ainsi, nous devons être attentifs sur l'évolution des travaux entrepris par le Sdomode, tout comme nous devons maîtriser l'évolution de nos tarifs et ce malgré l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. La collecte et le traitement de nos ordures ménagères sont des services très coûteux. A nous de les rendre performants, au juste coût pour les contribuables.

Michel LEROUX, vice-président délégué en charge des finances



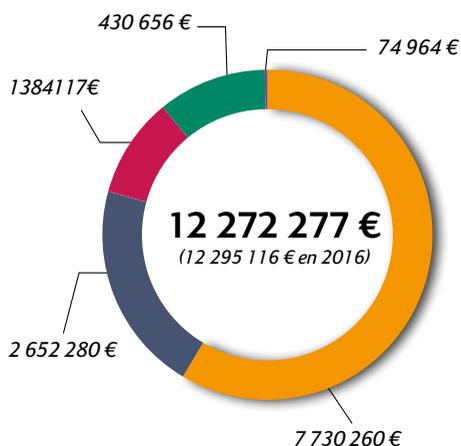
Montant des contributions

Le budget 2017 est marqué par la reprise des hauts de quais de déchèteries.

Une mutualisation à l'habitant a été mise en place pour l'ensemble des filières de déchèteries, à la place d'une facturation à la tonne.

La baisse du tarif pour le traitement des ordures ménagères est liée à la réduction de la TGAP, obtenue grâce à la valorisation énergétique, en place au Cetraval depuis juillet 2016. Par ailleurs, à l'appui de la matrice Comptacoût de l'Ademe, le Sdomode applique depuis 2017 le coût réel pour le traitement de l'amiante.

	2016	2017
Administration	3,10 € / hab.	3,26 €
Tri sélectif	0,80 € / hab.	0,80 €
Hauts de quais		6,27 €
Déchets verts	43 € / tonne	11,72 € / hab.
Bois	59 € / tonne	
Pelouse	28 € / tonne	
Branchages	25 € / tonne	
Gravats	23 € / tonne	
Encombrants	91 € / tonne	
Plâtre	108,15 € / tonne	
Amiante	207 € / tonne	257 €
Ordures ménagères	88,15 € / tonne	82,60 €



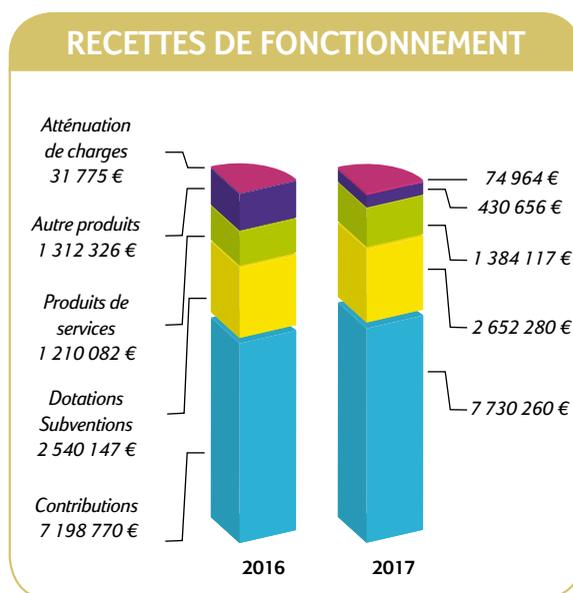
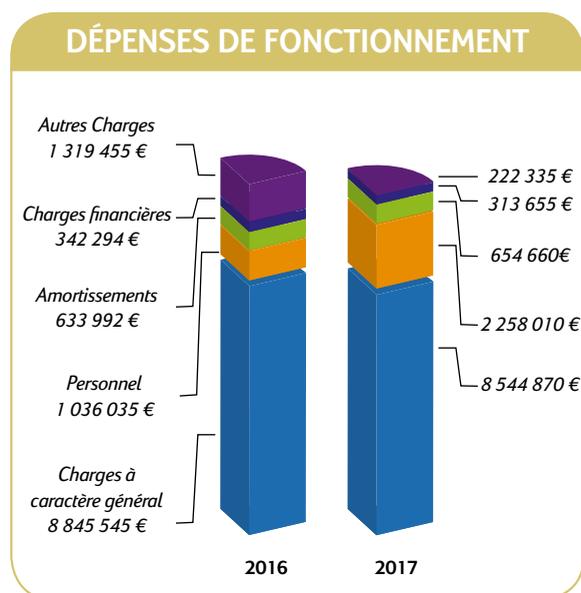
Recettes de fonctionnement

- Contributions (versées par les adhérents) (7 198 770 € en 2016)
- Dotations, subventions (éco-organismes...) (2 540 147 € en 2016)
- Produits des services (vente de produits triés...) (1 210 082 € en 2016)
- Autres produits (1 312 326 € en 2016)
- Atténuation de charges (31 775 € en 2016)

Évolution du coût moyen du traitement des déchets par habitant

Les années 2015 et 2016 ont été caractérisées par une baisse significative des coûts. La hausse constatée en 2017 est due à la reprise de la compétence hauts de quais des déchèteries du territoire par le Sdomode (principalement frais de personnel).

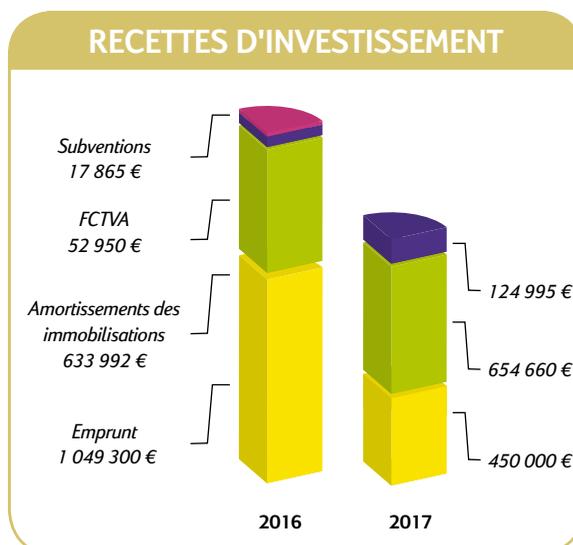
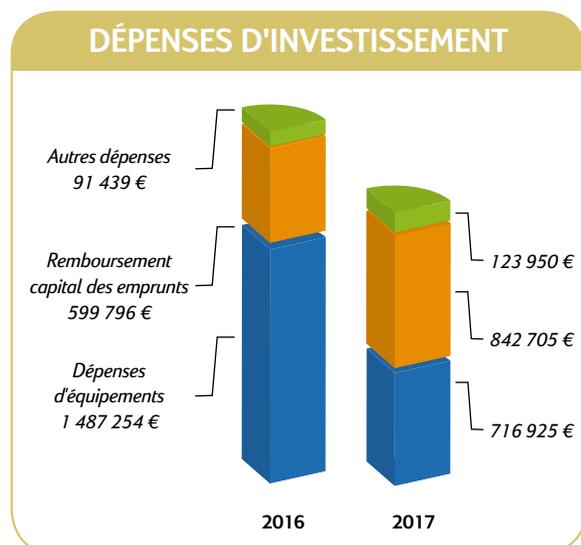




Par comparaison avec 2016, le compte administratif de fonctionnement 2017 laisse apparaître une baisse de 1,5 % des dépenses, malgré une forte hausse des frais de personnel (intégration des agents de déchèteries) et une stabilisation des recettes. Cette baisse s'explique par le maintien de la rigueur dans la gestion des

dépenses et permet de dégager un excédent de 278 750 €.

La baisse sensible de la production de déchets, notamment des ordures ménagères résiduelles mais surtout des déchets végétaux (pluviométrie faible en 2017), contribue également à la diminution des coûts de traitement.



Hausse du remboursement du capital des emprunts due à la reprise des emprunts des

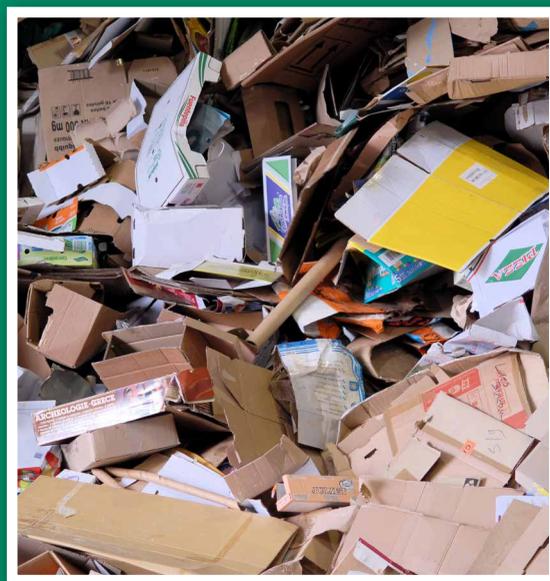
collectivités adhérentes à l'occasion du transfert de la compétence hauts de quais.

La production de déchets sur l'ouest de l'Eure



En 2017, nous retiendrons la baisse des ordures ménagères (-0,7 %), des encombrants (-18 %) et des déchets verts (-15 %).

La part de déchets valorisés atteint 55,5 %, en hausse par rapport à 2016 (54,4 %).



DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES
57 501 tonnes



ORDURES MÉNAGÈRES
42 866 tonnes



TRI SÉLECTIF
(emballages, papiers, verre, cartons)
14 057 tonnes



TRI DE PROXIMITÉ
(verre, papiers, cartons)
8 144 tonnes

Évolution de la production de DMA en tonnes entre 2014 et 2017



La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) baisse significativement en 2017, alors que le nombre d'habitants progresse de 0,9 %

Le Sdomode remercie tous ses partenaires

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



RÉGION
NORMANDIE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
HAUTE-NORMANDIE

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits



CREPAN

FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
MEMBRE



Filières et tonnages traités en 2017



ORDURES MÉNAGÈRES
42 866 tonnes



DÉCHETS VERTS
23 606 tonnes



GRAVATS
9 759 tonnes



ENCOMBRANTS
6 007 tonnes



VERRE
5 930 tonnes



BOIS
5 538 tonnes



PAPIERS
2 855 tonnes



CARTONS
2 554 tonnes



MÉTAUX
2 431 tonnes



AMEUBLEMENT
2 414 tonnes



PELOUSE
1 987 tonnes



DEEE
1 770 tonnes



PLÂTRE
1 720 tonnes



REFUS DE TRI
1 449 tonnes



PET CLAIR
521 tonnes



DDS
440 tonnes



BRANCHAGES
405 tonnes



ACIER
380 tonnes



PEHD
278 tonnes



AMIANTE-CIMENT
171 tonnes



HUILES DE VIDANGE
154 tonnes



TEXTILES
151 tonnes



THUYAS
145 tonnes



PET FONCÉ
141 tonnes



ELA (briques)
140 tonnes



PNEUMATIQUES
124 tonnes



SACS ET FILMS
82 tonnes



ALUMINIUM
35 tonnes



BATTERIES
34 tonnes



REEMPLOI
20 tonnes



PILES / ACCUS
14,6 tonnes



LAMPES ET NEONS
5,4 tonnes

114 127 tonnes

Apports des professionnels inclus

**Retrouvez davantage
d'informations sur :**



www.sdomode.fr

SDOMODE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure
Parc d'activités la Semaille - 348 rue la Semaille - 27 300 BERNAY
Tél. : 02.32.43.14.75 Fax : 02.32.47.47.31 Courriel : contact@sdomode.fr